

Tarifs 2025

Applicable du 01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025



Adhésion à l'association : 10€ par famille et par année (civile)

5 € par famille à compter du 01/07/25

ACCUEIL MATIN – ACCUEIL SOIR

- Avant et Après l'école -
6h45-9h / 16h45-19h15

- Avant et Après les jours non-scolaires -
6h45-9h/17h-19h15

	QF INF A 500	QF ENTRE 501 ET 900	QF SUP A 901
Tarif à l'heure	2,15 €	2,20 €	2,25 €
Tarif à la demi-heure	1,08 €	1,10 €	1,13 €
Tarif au quart d'heure (6h45/7h)	0,54 €	0,55 €	0,56 €

L'inscription se fait à la ½ heure sauf de 6h45 à 7h facturation au quart d'heure – Toute ½ heure entamée est due – :

MATIN :		SOIR :	
L'enfant arrive entre :	Temps de présence facturé :	L'enfant part entre :	Temps de présence facturé :
6h45 et 7h00	2h15	16h45 et 17h15	30min
7h00 et 7h30	2h00	17h15 et 17h45	1h00
7h30 et 8h00	1h30	17h45 et 18h15	1h30
8h00 et 8h30	1h00	18h15 et 18h45	2h00
8h30 et 9h00	30 min	18h45 et 19h15	2h30

MERCREDIS - PETITES VACANCES

L'inscription se fait à la ½ heure - Toute ½ heure entamée est due.

Tarif horaire :
1,50 € QF inférieur à 500
1,70 € QF entre 501 et 900
1,90 € QF supérieur à 900

L'inscription se fait à la ½ journée ou à la journée

Ci-dessous les formules possibles :

	QF INF A 500	QF ENTRE 501 ET 900	QF SUP A 901
Matin (9h-12h)	4,50 €	5,10 €	5,70 €
Matin + temps repas (9h-14h)	7,50 €	8,50 €	9,50 €
Après-midi (13h-17h)	6,00 €	6,80 €	7,60 €
Temps repas + après-midi (12h-17h)	7,50 €	8,50 €	9,50 €
Journée (9h-17h)	12,00 €	13,60 €	15,20 €

RESTAURATION

PETIT DEJEUNER	DEJEUNER	GOUTER
0,95 €	3,60 €	0,95 €

REDUCTION

Une réduction de 5% du montant total de votre facture s'appliquera si vous avez utilisé la formule « Journée+Repas » 8 fois ou plus dans le mois. Les mini-séjours et les journées pique-nique ne sont pas comptabilisés pour bénéficier de la réduction.

MAJORATION DE TARIFS

- Périscolaire : Pénalité de 3 € si l'annulation ou l'inscription se fait la veille après 16h. (Pour le lundi, prévenir le vendredi avant 16h).
- Enfant malade : les présences ne seront pas facturées ni pénalisés si nous sommes prévenus, nous nous réservons le droit de demander un certificat médical.
- Demi-journée ou journée du mercredi : Facturé si l'annulation se fait le vendredi après 16h.
- Journée ALSH (vacances) : **aucun changement** après la date limite d'inscription notifiée sur le tract sauf pour enfant malade justifié par un certificat médical.
- Après 19h15 : 12€ la demi-heure par enfant.

